

Cinq vélos non démontés dans les autocars

Vient de paraître le décret de la loi d'orientation des mobilités qui fixe à cinq minimum, le nombre de vélos non démontés qui pourront être emportés dans les autocars neufs.

«Les autocars neufs utilisés pour des services réguliers de transport public routier de personnes, à l'exception des services urbains, sont équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum cinq vélos non démontés», indique le [décret publié le 20 février dernier](#). L'obligation d'intégrer un système de transport pour les vélos prend **effet au 1er juillet 2021** et s'accompagne d'une **obligation d'information** sur les modalités de chargement, de réservation mais aussi de tarification (si le service est facturé).

Le législateur distingue deux périodes : entre le 1er avril et le 31 octobre, l'utilisateur pourra réserver ces places (dans la limite des disponibilités) avec son titre de transport ; entre le 1er novembre et le 31 mars, la réservation n'est pas garantie par l'entreprise de transport.

Ce décret **s'ajoute à celui sur l'emport des vélos neufs dans les trains de voyageurs publié en janvier**. Les dispositifs sur l'intermodalité de la loi d'orientation des mobilités seront complets à la parution, d'ici la fin du premier trimestre, du décret à paraître sur le stationnement des vélos dans les gares.

Plan vélo, plan de relance, loi d'orientation des mobilités, dispositifs d'aides financières, où en est-on ?

Disponible en téléchargement libre pour les adhérents, le nouveau magazine [Ville & Vélo](#) dresse un panorama des dispositifs vélo existants en zoomant sur les démarches d'accompagnement mises en place pour les territoires. Le numéro donne la parole au député **Guillaume Gouffier-Cha, co-président du [Club des élus nationaux pour le vélo](#)**, qui fixe le carnet de route des 70 député.e.s et sénateurs/trices portant les mobilités actives dans les projets et textes législatifs.

Le lancement de la **motorisation pour vélo à assistance électrique par l'équipementier automobile Valeo** adresse un message fort sur la mutation industrielle et la prise en compte du vélo. Une nouvelle rubrique s'intéresse aux **plans vélo mis en place** en région Centre-val de Loire et dans la ville du Soler (66).

Le magazine revient sur les **lauréats des Talents du vélo 2020**, édition anniversaire des 10 ans du trophée.

Comment réussir une piste cyclable ?

Le Cerema publie huit recommandations techniques pour réussir une piste cyclable. Destinées aux collectivités territoriales, ces règles de conception visent à **garantir un haut niveau de service** à tous les usagers, qu'il s'agisse d'enfants à vélo, de familles avec des remorques, ou d'utilisateurs de vélo cargo.

À retrouver [ici](#)

Free-floating, les recommandations

Les recommandations du ministère des Transports pour appliquer l'article de la loi mobilités sur le free-floating ont été publiées le 17 février dernier.

Ce cadre de régulation pour les offres en libre-service sans attache, concerne les vélos, les trottinettes, les

scooters électriques mais aussi les voitures électriques.

Né d'une **concertation avec les collectivités, les opérateurs et les services de l'État**, ce document doit « *faciliter la prise en main des outils mis à disposition par la LOM et accélérer le déploiement de ces solutions de mobilité* ».

Disponible [ici](#)

L'inactivité physique coûte cher

Une enquête, portée par l'Union européenne, évalue l'essor de la mobilité active et de la pratique d'activité physique en entreprise en Europe.

Le questionnaire du programme Healthy Employee, Mobile and Active (HEMA) [à retrouver ici](#) est **ouvert jusqu'à la fin du mois de mars** et s'adresse aux responsables de la mobilité et/ou des activités sportives et physiques. Coordonné pour la France par la Fédération européenne du sport d'entreprise (EFCS) et le Club des villes et territoires cyclables, [HEMA](#) s'inscrit dans la lutte contre le niveau élevé d'inactivité physique qui **pèse à hauteur de 80 milliards d'euros par an dans les comptes de l'Union européenne.**

Formation gratuite pour les adhérents du Club sur le cadrage général juridique et financier des politiques cyclables

Le 10 mars prochain, de 14.00 à 16.00, la formation Agir/Club des villes et territoires cyclables s'attache au cadre réglementaire général du vélo, aux changements apportés par la loi d'orientation des mobilités, au périmètre d'intervention des collectivités territoriales, aux incitations financières en faveur des mobilités actives.

***Intervenants** : Axel Lambert, chargée de mission – Club des villes et territoires cyclables ; Claire Cavignaux, juriste – AGIR ; Anne Bellamy, référente Autorités organisatrices de la mobilité – AGIR.*

Pour s'inscrire c'est [ici](#)

Les aménagements de transition en replay

Le webinaire du mardi 23 février (durée : 1 h30) est disponible en replay. La conférence en ligne, organisée suite à la publication du troisième volet de l'étude sur les aménagements cyclables et piétons de transition, **revient sur la dynamique et trace les nouvelles perspectives.**

***Les intervenants** : Laurence Wieser, conseillère déléguée aux mobilités actives, Métropole du Grand Nancy - Catherine Pilon, secrétaire générale du Club des villes et territoires cyclables - Adrien Verdière, chef de projets Aménagements cyclables, Le Havre Seine Métropole - Charles Maguin, consultant du cabinet Solcy, coordinateur de l'étude sur les aménagements de transition.*

Bienvenue au Club !

Deux nouvelles collectivités viennent de rejoindre le Club : [Lannion](#), ville des Côtes d'Armor de 19827 habitants et **[Saint-Michel-sur-Orge](#)** (20160 habitants), située en Essonne, dans la grande couronne parisienne.

Ces deux territoires portent à **huit le nombre de nouveaux adhérents au Club depuis le début de l'année** pour un total de 205 membres, représentant plus de 2000 collectivités territoriales.

Les huit nouveaux adhérents 2021 (par ordre alphabétique) : Bourg-la-Reine ; Chilly-Mazarin ; Dinan ; Joigny ; Lannion ; Martigues ; Perpignan Méditerranée Métropole ; Saint-Michel-sur-Orge.

Agenda

> **Car free megacities**, colloque international se déroule en ligne, **le 3 mars, de 15h00 à 19h00**. Le Club des villes et territoires cyclables interviendra de 16h40 à 17h40. Le thème de l'intervention ? Haltes piétonnes, pistes cyclables et clubs automobiles : **comment les communautés peuvent-elles repenser et transformer leur ville ?**

Un événement organisé par [Possible](#), le [New Weather Institute](#), [Paris sans voiture](#) et [Brooklyn Spoke](#).
Pour participer, c'est [ici](#)

> **Agir pour des abords d'école sûrs et accueillants**, le webinaire organisé par Rue de l'avenir et le Cerema se déroule **mardi 23 mars, de 9h30 à 16h30**.
La matinée (9h30-12h) sera consacrée à un éclairage sur les objectifs, l'après midi (14h00 à 16h30) aux aménagements possibles pour reconquérir un espace de liberté pour les élèves.

[Inscriptions jusqu'au 17 mars](#)

NE PAS REpondre

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

